

ABONNEMENT

Saumur

Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Poste

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 SEPTEMBRE

ELECTIONS LÉGISLATIVES du 22 septembre 1889

CANDIDAT CONSERVATEUR
Arrondissement de Saumur
M. EUGÈNE BERGER
Député sortant.

VIGILANCE !

Les électeurs conservateurs devront se tenir sur leurs gardes le jour du scrutin. Les avertissements ne leur manquent certes pas. On signale d'étranges procédés de la part du gouvernement. On affirme que M. Constans vient d'adresser aux préfets une circulaire confidentielle par laquelle il leur ordonne « de ne proclamer aucun candidat conservateur élu, avant de lui avoir transmis le résultat du vote et d'avoir reçu sa réponse ».

Quel est le but de telles instructions ?

La première obligation du représentant du gouvernement dans les départements n'est-elle pas de proclamer fidèlement les résultats acquis ?

Que le candidat élu soit conservateur ou républicain, la proclamation officielle ne peut rien modifier aux résultats.

Donc, le ministre de l'intérieur dissimulerait sous cette restriction imposée aux préfets quelques procédés louches qu'on aurait l'intention d'employer *in-extremis* ?

Cette circulaire confidentielle, si réellement elle a été adressée aux préfets, fait craindre que le gouvernement, non content d'user et d'abuser de la pression administrative, se réserve de modifier au besoin tels et tels résultats ; par exemple, de proclamer un ballottage là où un candidat conservateur serait élu.

Les électeurs conservateurs déjoueront ces manœuvres inqualifiables. Ils veilleront au dépouillement des scrutins ; ils noteront les résultats acquis et leur donneront immédiatement, par la voie de la presse conservatrice, la plus grande publicité. E. R.

22 SEPTEMBRE !

Les républicains comptent beaucoup sur le 22 septembre, les repus opportunistes pour garder l'assiette au beurre, les boulangistes affamés pour s'en emparer.

Les uns et les autres s'efforcent de maintenir la République, sans laquelle il ne serait plus possible de faire ripaille.

C'est dans l'espoir de frapper les imaginations et pour dramatiser la situation, que la date du 22 septembre a été choisie.

22 septembre 92 ! Anniversaire de la proclamation de la première République !

Faut-il le dire encore ? Faut-il rappeler, à la veille du 22 septembre 1889, que la République ne s'est jamais établie en France que par la violence et au mépris du vœu du pays ?

En 1789, six millions de Français avaient acclamé la Monarchie. Le 22 septembre 1792,

la République était imposée par une infime minorité de factieux. Les députés de la Convention avaient été choisis par la vingt-cinquième partie des électeurs, par 345,000 au lieu de 7,500,000. Il devait y avoir 749 députés ; quand la République fut votée, il n'y en eut que 250, c'est-à-dire un tiers. La République fut donc imposée par la soixante-quinzième partie de la France, par les représentants de 100,000 individus au lieu de 7 millions 500,000.

Telle a été l'origine de la première République.

Quant à la seconde et à la troisième, elles sont nées dans l'émeute ; et quelques mois après, en 1849 et 1871, les électeurs nommaient une majorité royaliste, de même qu'en 1789 ils avaient, à l'unanimité, affirmé la Monarchie.

22 septembre ! Cette date rappelle un autre souvenir ; et par le temps qui court, en face des Grévy, des Wilson, des Constans, des Thévenet, des Rouvier, il est bon de l'opposer aux faits du jour. Nous trouvons ceci dans les éphémérides de 1789 :

« 22 septembre. — Louis XVI fait porter son argenterie à la Monnaie. L'Assemblée applaudit à la générosité royale. »

Voilà ce qui se passait en Monarchie.

En République, nous avons les vols du 4 septembre, les trafics de Wilson, les tripotages de toutes sortes.

22 septembre ! Puisque 22 septembre il y a, que les électeurs s'inspirent donc de ce souvenir pour faire bonne justice des repus qui se sont gorgés aux frais de la France, des familles qui cherchent à piller à leur tour les contribuables.

La tradition monarchique, c'est Louis XVI donnant son argent au pays.

La tradition républicaine, c'est Wilson et ses pareils prenant l'argent du pays, c'est Boulanger et ses complices attendant le moment de « faire la noce » aux frais de la France.

EDMOND BÉRAUD.

LA POLITIQUE RADICALE

M. Clémenceau a adressé une circulaire aux électeurs de Draguignan, mais il paraît qu'il faut attacher à ce document une importance particulière.

La Justice le qualifie en effet de « manifeste ». Il s'y trouve il est vrai tout un programme politique et même une grosse contradiction, ce qui n'a d'ailleurs rien de bien surprenant. M. Clémenceau invite, en effet, les républicains à être tous unis. Or qui dit union de groupes dit concessions mutuelles, et, en fait de concessions, M. Clémenceau n'offre aux opportunistes et aux modérés que l'adhésion pure et simple au programme radical qu'il développe dans son manifeste. Au fond, il est très vrai qu'il n'y a plus entre les groupes républicains d'autre concentration possible que celle qui résulte de l'abdication de tous au profit d'un seul. A cet égard, le « manifeste » de M. Clémenceau ne nous apprend absolument rien.

Ceci dit, à ce pays fatigué et écoeuré de la

politique républicaine, souhaitant ardemment le calme et la paix, qu'offre M. Clémenceau ? Que promet-il si, par impossible, les radicaux devenaient maîtres du Pouvoir ? Les réformes politiques et sociales que le parti radical voudrait réaliser se résument ainsi :

- Le Révision ;
- La décentralisation administrative ;
- La réforme judiciaire ;
- L'épuration administrative ;
- La séparation de l'Eglise et de l'Etat ;
- L'impôt progressif sur le revenu.

Ce sont là les points principaux du programme. Il en est d'autres d'importance moins considérable, mais du même caractère.

Ainsi, vingt années de République, dix années de participation à la direction des affaires publiques n'ont rien appris au parti radical. Il en est toujours aux mêmes utopies révolutionnaires et toujours surtout au même mépris des électeurs.

N'est-ce pas, en effet, manifester le plus grand mépris pour les électeurs que de leur faire des promesses qu'on sait parfaitement qu'on ne pourra tenir, que de leur proposer un prétendu idéal qu'on sait très bien ne jamais atteindre ; n'est-ce pas enfin se moquer d'eux que de ne leur montrer en perspective que le bouleversement de la Société ?

C'est là qu'en est resté le radicalisme. Ou l'expérience ne lui a rien appris, ou elle n'a fait que l'enfoncer plus avant que jamais dans les voies de l'erreur.

Le manifeste de M. Clémenceau devrait être répandu à profusion dans le pays. Il n'est pas d'argument plus énergique pour décider les électeurs à donner leurs voix aux candidats conservateurs. ERNEST BAUDOIN.

L'Épiscopat et la circulaire Thévenet

M^{re} Delanoy, évêque d'Aire et de Dax, répond :

« La loyauté m'oblige de vous dire, monsieur le ministre, que je n'ai point fait cette communication aux prêtres réunis à la retraite pastorale, et je ne veux pas vous laisser ignorer les motifs pour lesquels je me suis cru obligé de m'en abstenir. »

Sa Grandeur montre que la religion n'a pas été mêlée à la politique, même « par les vingt vénérables prêtres privés de traitement aux élections de 1885, et contre lesquels j'ai pu défier que l'on articulât un seul véritable grief :

» Après cela, j'aurais cru, je vous l'avoue, monsieur le ministre, blesser gratuitement mon clergé, en lui faisant part des admonesta-

COMPARAISON INSTRUCTIVE

LES CONSERVATEURS (1874-77)

Le territoire est libéré. — Les affaires marchent. — Le budget est en équilibre.

Budget de 1876

Dépenses	2.946.000.000
Impôts et revenus	3.044.000.000
Excédent	98.000.000

Les excédents annuels permettent aux conservateurs de rembourser 157,000,000 dus à la Banque de France et d'abaisser ou de supprimer quelques impôts.

En 1876, les impôts s'élevaient à 78 francs 80 par tête.

La dette 27.950.000.000

Ces résultats sont obtenus par une politique d'économies, par un contrôle sérieux des finances, par la suppression des fractions inutiles.

LES AFFAIRES

Pendant la période 1772-76, la France consomme moins qu'elle ne produit, importe moins qu'elle n'exporte et par conséquent reçoit de l'argent de l'étranger.

(Moyenne 1872-76)

Exportations	4.727.000.000
Importations	4.374.000.000

La France touche de l'étranger 453.000.000

La moyenne des faillites pendant cette période était de 5.493.000.000

Les ventes judiciaires sur saisies 6.539.000.000

Les salaires sont en hausse.

Ces résultats sont obtenus grâce à la protection accordée à la production française par les conservateurs ; grâce à la confiance qu'ils inspirent.

LES RÉPUBLICAINS (1878-89)

Le Tonkin. — L'Annam. — La guerre interminable. — Stagnation des affaires. — Le Trésor à sec.

Budget de 1889

Dépenses	3.921.352.832
Impôts et revenus	3.476.342.702
Déficit	445.010.130

Les déficits annuels obligent les républicains à ouvrir des emprunts dont on paie les intérêts en créant de nouveaux impôts.

En 1889, les impôts s'élevaient à 104 fr. 70 par tête.

La dette 32.315.000.000

Ces résultats sont amenés par les guerres (Tonkin, Chine), par de folles prodigalités (maisons d'écoles, chemins de fer électoraux), par l'augmentation du nombre des fonctionnaires.

LES AFFAIRES

Pendant la période 1883-1887, la France consomme plus qu'elle ne produit, importe plus qu'elle n'exporte et par conséquent donne son argent à l'étranger.

(Moyenne 1883-87)

Exportations	4.244.000.000
Importations	5.223.000.000

La France paie à l'étranger 979.000.000

La moyenne des faillites pendant cette période est de 8.759.000.000

Les ventes judiciaires sur saisies 41.498.000.000

Les salaires sont en baisse.

Ces résultats déplorables sont dus aux traités désavantageux, aux achats de l'Etat à l'étranger, à la méfiance qu'inspirent les républicains.

tions et surtout des menaces que renferme votre circulaire.

» Il n'en a nul besoin pour se renfermer dans la limite de ses attributions. Il ne veut pas plus en sortir qu'il n'entend renoncer à ses droits, ni abdiquer ses devoirs.

» En devenant prêtres, nous n'avons pas perdu notre qualité de citoyens; et, comme tels, nous avons le droit, aussi bien que quiconque, de nous intéresser aux choses de notre pays. En devenant prêtres, nous avons contracté le devoir d'éclairer les consciences et nous manquerions à ce devoir si nous ne rappelions aux fidèles que nous sommes chargés d'instruire, que « lorsqu'il s'agit de faire choix » des hommes qui auront à décider des suprêmes intérêts de la nation, du sort de ses institutions, de sa religion elle-même, ceux qui par leur vote concourent à ce choix, assument une grande responsabilité devant Dieu et devant le pays, et doivent conséquemment » savoir s'élever au-dessus de toute crainte » comme de toute considération d'intérêt » privé, pour ne s'inspirer dans ce grand acte » que de leur patriotisme et de leur foi. »

» J'espère, monsieur le ministre que, dans votre pensée, il ne s'agit pas de restreindre dans l'exercice de notre ministère, ainsi compris, la liberté que nous tenons de Dieu.

» Que ne la favorise-t-on plutôt! Elle ne pourrait contribuer, mes prêtres et moi en sommes profondément convaincus, qu'à l'apaisement et au plus grand bien du pays que nous avons la prétention d'aimer et de servir, autant et aussi bien que qui que ce soit.

» Veuillez agréer, monsieur le ministre, etc. »

M^r Laborde, de Blois, dont la bonté et la douceur sont proverbiales, écrit à son clergé :

« Devant ce ton, ces insinuations et ces menaces, vous trouverez sans doute, messieurs, que rien n'est plus à propos que le conseil de saint Paul aux Ephésiens : *Videte, fratres, quomodo cave ambuletis, quoniam dies mali sunt*. Mais votre prudence m'est connue, non moins que votre patriotisme. Si, d'une part, vous devez éviter avec le plus grand soin tout ce qui est en opposition avec votre caractère ou vos fonctions pastorales, de l'autre, vous ne saurez oublier que vous êtes citoyens français, et qu'à ce titre vous avez des devoirs et des droits incontestables. »

M^r Grolleau, évêque d'Evreux, a répondu :

« Le clergé saura, nous en sommes sûrs, échapper à deux écueils. Il ne se laissera pas aller à des entraînements regrettables qui compromettraient son ministère, et il ne se laissera pas intimider par les menaces qu'on lui fait entendre.

» Le prêtre est citoyen, et comme tel il a le droit de voter. Il en a le droit et le devoir; il a, de plus, le devoir d'éclairer en particulier tous ceux qui font appel à ses lumières.

» Ce devoir, il le remplira, sans imprudence et sans faiblesse. »

INFORMATIONS

MAGISTRATS CANDIDATS

M. Thévet présente 17 de ses magistrats comme candidats officiels. Ce sont :

MM. Rousseau, conseiller d'Etat, candidat à Brest; Bienvenu-Martin, maître des requêtes, à Sens; Cruppi, substitut à la Cour de Paris, à Saint-Gaudens; Douarthe, président de Chambre à Agen, à Narbonne; Farmole, conseiller à Aix, à Bastia; Benedetti, conseiller à Grenoble, à Corte; Peyssonnié, procureur à Dieppe, à Angers; Gratuze, procureur à Grenoble, au Puy; Bizot, substitut à Bourg, à Gex; Villemonde, juge à Constantine, à Sarlat; Aubin, juge à Nantes, à Bressuire.

Si tous ces candidats tiennent le même langage que le citoyen Peyssonnié, nous doutons fort que la magistrature, déjà en si grande méséstime, remonte de quelques degrés en considération.

Nous apprenons de la façon la plus certaine que dans les instructions ministérielles communiquées par le préfet de la Seine, aux pré-

sidents des bureaux, il a été recommandé de ne pas tenir compte des bulletins Boulanger et Rochefort.

Même décision a été prise à l'égard de M. Dillon qui se présente à Lorient.

Cinq curés de l'Aveyron sont privés de leur traitement par suppression administrative.

Une dépêche de Toulouse annonce qu'un mandat d'arrêt a été décerné contre M. Lençon, directeur de la *République nationale*, journal de Toulouse, auteur de faux témoignages, qui auraient été échangés, prétend-il, entre M. Constans et le préfet de la Haute-Garonne, relativement à l'élection dans la 4^e circonscription de Toulouse.

On s'accorde à dire qu'on fait tout ce qu'on peut pour faire régner la terreur dans la circonscription où se présente M. Constans.

On multipliait notamment avant-hier les efforts pour empêcher la conférence de M. de Morès, ami de défunt M. Richaud, et qui promet de continuer ses révélations sur le ministre de l'intérieur. La police a saisi sur un porteur 300 cartes d'invitation à la conférence.

Dans ces conditions, si M. Constans l'emporte, son élection se trouvera viciée dans l'origine; mais, fort heureusement, il n'est point sûr du tout que M. Constans soit élu.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Aux urnes, conservateurs, AUX URNES!

Nous adressons à tous nos concitoyens un dernier et énergique appel.

Le moment est venu, pour tous ceux qui ont souci de leurs intérêts et de la bonne et honnête gestion des affaires publiques, de prendre de sages et viriles résolutions.

Tout le monde, en France, se plaint de la façon dont le gouvernement républicain s'est conduit pendant les dernières années.

Les impôts ne cessent d'augmenter;

Les déficits s'aggravent à chaque exercice;

Le crédit public diminue et semble près de disparaître;

La banqueroute est à craindre;

Les intérêts de l'agriculture, ce premier élément de notre richesse nationale, ce cœur de la fortune publique, sont entièrement sacrifiés;

La concurrence nous étroit de plus en plus;

Le commerce et l'industrie périssent;

L'activité nationale est paralysée;

Les droits les plus sacrés sont méconnus;

La liberté de conscience est détruite;

La liberté des personnes reçoit elle-même chaque jour les plus graves atteintes;

Le pays n'a plus la moindre confiance dans ceux qui détiennent le pouvoir;

Les accusations incessantes et méritées de gaspillages et de honteux tripotages dirigées contre quelques membres du gouvernement ont flétri et déshonoré ce gouvernement lui-même où l'on voit se dresser et se pavaner trop de fronts avilis.

Aux urnes, Conservateurs!

Aux urnes, honnêtes gens!

L'heure est solennelle et marquera dans nos annales.

Votez pour un homme sincèrement conservateur, pur de toute compromission avec le gouvernement, qui n'ait avec lui aucune communauté d'étiquette ni de principes;

Votez pour un homme complètement indépendant par fortune autant que par caractère, qui sache s'occuper avec application et dévouement de vos affaires et de vos intérêts;

Votez pour un homme qui ne veuille pas perpétuer le gâchis, éterniser le vol, prolonger le gaspillage;

Votez pour le candidat que nous ne saurions trop recommander à vos suffrages;

Votez pour l'honorable M. Eugène BERGER.

ÉLECTEURS,

Les républicains aux abois entassent mensonges sur mensonges dans l'espoir de surprendre votre bonne foi; ils n'y parviendront pas.

Ils mentent quand ils font retomber sur les Conservateurs la guerre de 1870. Ce sont eux qui ont voulu la guerre; ce sont eux qui l'ont prolongée, comme plus tard ils ont voulu la guerre de Tunisie et du Tonkin, où ils ont trouvé, dans de honteux tripotages, la satisfaction de leurs passions.

L'Assemblée nationale, élue en 1871, avait rétabli l'ordre dans les finances; le budget de 1877 présentait un excédent de recettes. Mais alors commence le règne de Wilson, de Wilson, l'ami, le patron de nos adversaires: les opportunistes prennent d'assaut le pouvoir; les emprunts se font à jet continu; toutes les communes s'endettent: qu'importe, les piliers d'estaminet s'enrichissent, ils roulent carrosse, ils ont des hôtels, ils sont ministres.

Nos adversaires mentent quand ils s'attribuent à eux seuls le mérite d'avoir voté la gratuité de l'instruction primaire, mais ils se gardent bien d'ajouter que, grâce à leurs gaspillages, les impôts, à dater du 1^{er} janvier 1890, seront augmentés pour l'instruction primaire de 8 O/O.

Nos adversaires mentent quand ils se vantent d'avoir seuls augmenté le Budget de l'agriculture, mais ils se garderont bien encore de dire que cette augmentation, puisée dans la poche des contribuables, est employée pour la grosse partie à rétribuer grassement leurs amis pourvus d'emplois inutiles.

Ils mentent encore quand ils disent que les députés de la Droite ont voté contre la loi qui fixe à trois ans le service militaire. Les députés de la Droite avaient présenté un amendement qui, sans nuire à la force de l'armée, imposait à nos soldats un service moins long. Cet amendement a été repoussé — par qui? Par les opportunistes.

ÉLECTEURS,

Pas d'abstentions! En allant aux urnes, souvenez-vous que les opportunistes sont les plus cruels ennemis de la France.

VEILLEZ AUX URNES!

Nous engageons les conservateurs, dans chaque commune, à surveiller en permanence les opérations électorales.

Qu'ils veillent aux urnes et fassent attention à la façon dont s'opère le dépouillement des votes.

Nous comptons sur leur dévouement et leur vigilance.

RÉFLEXIONS D'UN FERMIER

Nous reproduisons avec plaisir la lettre suivante que publie le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Ces messieurs du *Patriote* veulent nous prouver que leurs amis de la dernière Chambre n'ont pas augmenté les impôts, et ils nous citent un tas de chiffres.

» Je ne m'occupe point de politique et je lis peu les journaux, aussi je ne suis pas assez ferré pour les suivre dans leurs démonstrations; mais, n'empêche que ça n'est point difficile de prouver qu'ils disent des bêtises, car il y a un fait que tous les raisonnements du Pa-

triot et des autres opportunistes, comme ils les appellent, ne peuvent changer. Suivez-moi bien :

» En 1876, alors que les conservateurs gouvernaient, j'occupais la même situation qu'aujourd'hui.

» Or, si ce que disent ces messieurs du *Patriote* était vrai, je ne devrais pas plus payer d'impôts qu'en 1876, puisque, à leur manière, ils ne les ont pas augmentés.

» Comment se fait-il donc que mes impôts se sont élevés depuis D'UN TIERS ENVIRON?

» C'est donc qu'ils les ont augmentés, sans cela je n'en paierais pas plus.

» C'est bien simple, n'est-ce pas? Et tous les autres cultivateurs seront de mon avis.

» Nous le savons bien, nous autres qui sommes obligés de payer, que les impôts augmentent, et tous les beaux discours ne font point diminuer nos bordereaux d'un seul sou, et je vous assure que M. le percepteur sait parfaitement nous trouver quand nous sommes un peu en retard.

» Mais puisque le *Patriote* prétend que ça n'est pas vrai, je vais lui faire une petite proposition bien simple pour le mettre à même d'apprécier.

» Je donnerai à M. le percepteur la même somme qu'il y a douze ans, le *Patriote* n'aura qu'à payer la différence, pour être tout de suite convaincu de la vérité de ce que je dis; et puis, ça me rendra service en même temps.

» C'est mon petit discours, à moi; il n'est pas éloquent, j'en conviens, mais il a en revanche le mérite, à ce qu'il me semble, d'être clair, et je suis bien sûr que tous ceux qui paient des impôts seront de mon avis, à savoir que, lorsque le *Patriote* nous dit qu'il ne les a pas augmentés, il se moque absolument de nous.

» Veuillez agréer, etc., etc.

UN FERMIER.

Il a raison, ce brave homme, les impôts augmentent chaque année dans des proportions effrayantes; il suffit, pour s'en rendre compte, de comparer des chiffres.

En 1876, l'impôt par tête était de 79 fr. 20.

En 1889, il est de 102 fr. 70.

Soit une augmentation de près de vingt-trois francs à payer en plus par tête.

DÉMENTI A M. COMBIER

Nous avons inséré la lettre d'explication que M. Combiere nous a adressée ainsi qu'à toute la presse angevine et saumuroise.

M. le docteur Hacque, auteur du compte rendu inséré au *Patriote*, adresse à notre confrère la lettre suivante, qui donne un démenti au maire de Saumur :

« Mazé, 19 septembre 1889.

» Monsieur le rédacteur en chef,

» Avant de vous adresser le compte rendu de la réunion électorale de Beaufort, j'en ai donné lecture à plusieurs électeurs qui ont reconnu qu'il était d'une sincérité parfaite.

» M. Combiere proteste aujourd'hui contre les déclarations compromettantes que je lui attribue et crie à la calomnie; je consulte à nouveau d'autres électeurs dont je pourrais citer les noms, et tous déclarent que les paroles attribuées à M. Combiere ont été prononcées par lui et entendues par eux.

» Je maintiens donc tout ce que j'ai écrit.

» Veuillez agréer, etc.

» D^r A. HACQUE. »

LE CANDIDAT DE JEAN-DE-MAURIENNE (SAVOIE) ET M. COMBIER

Dans une réunion publique, à Longué, M. Benoist, receveur particulier bien casé à Saint-Jean-de-Maurienne, a pris vivement à partie M. Combiere :

« Vous pensez, dit-il, que je n'étais pas de taille à lutter seul contre M. Lacroix, et vous venez nous prêter votre puissant concours.

» Il me semble que votre passé politique aurait dû vous rendre plus modeste.

» Quels succès, quelles victoires avez-vous donc jamais remportés au nom du parti républicain pour le prendre de si haut?

» Comment, vous êtes obligé de constater que chaque fois que vous avez sollicité les suffrages de vos concitoyens, de ceux au milieu desquels vous vivez, qui vous connaissent, qui sont à même de vous apprécier, chaque fois, ils vous ont répondu : Non, nous ne voulons pas de vous !

» Vous êtes obligé d'avouer qu'il en serait encore de même aujourd'hui, et c'est dans de telles conditions que vous venez offrir à l'arrondissement de Saumur ce que l'arrondissement de Saumur n'a jamais accepté.

» Le parti républicain de l'arrondissement de Saumur s'est parfaitement passé de votre intervention jusqu'à ce jour, et pendant que vous subissiez les échecs que je viens de rappeler, les républicains triomphaient ici, sur mon nom, à chaque scrutin, en 1876, 1877 et 1881.

» Beaucoup d'électeurs pensent que votre intervention est loin de profiter au parti républicain et qu'elle est au contraire des plus favorables à la candidature du général Laclelle.

» Les conditions ne sont pas égales entre nous, Monsieur Combarieu ; vous dites que les électeurs de Saumur ont pris l'habitude de voter contre vous ; dans le Baugeois, les électeurs ont pris l'habitude de voter pour moi. Aussi je crains fort, pour vous, que la nouvelle tentative que vous venez faire ici, ne soit pas plus heureuse que celles que vous avez déjà faites dans l'arrondissement de Saumur. »

LES MENACES DU CITOYEN PEYSSONNIÉ

A la salle Sainte-Hélène, à Angers, le citoyen Peyssonnié a déclaré publiquement qu'il désirait un nouveau 93 pour coller ses adversaires au mur (sic).

Au café Gasnault, mercredi soir, il a prononcé les paroles suivantes :

« Oui ! Haïssez-moi ! concentrez contre moi toutes vos forces ; ayez recours à toutes les manœuvres. Jouez de l'injure et de la calomnie, faites appel à tous les moyens en votre pouvoir, pour m'empêcher de représenter à la Chambre la première circonscription d'Angers ; car si vous me manquez, vous pouvez être certain que, moi, je ne vous manquerai pas. »

C'est la TERREUR que nous promet le candidat officiel, ajoute le *Petit Courrier*.

Electeurs d'Angers, ne l'oubliez pas !

École de cavalerie de Saumur

PROMOTIONS

Par décret du 17 septembre 1889, ont été promus au grade de sous-lieutenant, et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées, les 23 sous-officiers élèves-officiers dont les noms suivent, sortis

de l'École d'application de cavalerie le 31 août 1889 :

M. Bandy de Nalèche, du 4^e dragons, affecté au 3^e cuirassiers.

M. Waddington, du 6^e chasseurs, affecté au 12^e chasseurs.

M. de Bremoy, du 10^e cuirassiers, affecté au 9^e cuirassiers.

M. du Buat, du 12^e chasseurs, affecté au 5^e chasseurs.

M. Hector, du 3^e chasseurs, affecté au 2^e hussards.

M. Delafond, du 4^e dragons, affecté au 2^e dragons.

M. Soltner, du 12^e dragons, affecté au 23^e dragons.

M. Ruinat de Brimont, du 7^e hussards, affecté au 3^e chasseurs.

M. Moullard, du 11^e dragons, affecté au 9^e hussards.

M. Delacroix, du 18^e chasseurs, affecté au 4^e chasseurs.

M. Angeletti, du 4^e hussards, affecté au 8^e hussards.

M. Déprat, du 24^e dragons, affecté au 6^e hussards.

M. Tresvaux de Berteux, du 24^e dragons, affecté au 28^e dragons.

M. Minangoy-Pérignon, du 3^e chasseurs d'Afrique, affecté au 6^e dragons.

M. de Beuverand de La Loyère, du 21^e dragons, affecté au 6^e dragons.

M. de Berthier, du 3^e cuirassiers, affecté au 8^e cuirassiers.

M. Cadet de Chambine, du 7^e dragons, affecté au 9^e cuirassiers.

M. Bertholet, du 10^e dragons, affecté au 15^e dragons.

M. Guyot de Villeneuve, du 7^e dragons, affecté au 4^e chasseurs.

M. Landry, du 4^e dragons, affecté au 8^e dragons.

M. Goupy, du 14^e chasseurs, affecté au 6^e chasseurs.

M. Baron, du 2^e hussards, affecté au 5^e hussards.

M. Gouzil, du 10^e chasseurs, affecté au 5^e chasseurs.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Par décret du 17 septembre 1889, ont été nommés, pour prendre rang du 1^{er} septembre 1889, au grade d'aide-vétérinaire les 25 aides-vétérinaires stagiaires de la division du 4^e octobre 1888 qui ont satisfait aux examens de sortie de l'École d'application de cavalerie, savoir :

M. Vidron, affecté au 5^e dragons.

M. Dronet, affecté au 8^e cuirassiers.

M. Haan, affecté au 19^e chasseurs.

M. Pécus, affecté au 3^e cuirassiers.

M. Letard, affecté au 9^e dragons.

M. Wimille, affecté au 13^e dragons.

M. Cadix, affecté au 3^e chasseurs.

M. Galland, affecté au 4^e dragons.

M. Ballu, affecté au 21^e d'artillerie.

M. Chaulet, affecté au 20^e dragons.

M. Jean, affecté au 14^e dragons.

M. Merle, affecté au 9^e hussards.

M. Ball, affecté au 11^e dragons.

M. Janin, affecté au 16^e chasseurs.

M. Gillet, affecté au 24^e dragons.

M. Ansonneau, affecté au 21^e chasseurs.

M. Boulant, affecté au 32^e d'artillerie.

M. Gros Lambert, affecté au 43^e chasseurs.

M. Colin, affecté au 20^e chasseurs.

M. Belhomme, affecté au 22^e d'artillerie.

dix minutes, le brave Callois était installé devant l'unique table de son logis, avec « tout » ce qu'il faut pour écrire ! Il prit un air solennel, et, ayant trempé convenablement sa plume dans l'encrier, parvint, au prix d'un effort qui couvrit instantanément de grosses rides toute la partie supérieure de son visage, à tracer les mots suivants, en caractères aussi malhabiles que parfaitement lisibles d'ailleurs :

Ingleville, ce 2 novembre 188...

« Chère monsieur Paul... »

Mais ici, il s'arrêta... Il se gratta derechef le crâne à plusieurs reprises, se leva, bourra sa pipe, alluma aux tisons du foyer, se remit à arpenter la maison et le jardin à grands pas, puis, pour la seconde fois, se rassit devant la lettre commencée d'un air résolu, et avec un geste qui voulait dire :

— Ma foi, tant pis !

Alors sans hésiter, sans prendre la peine de réfléchir, il écrivit ce qui suit, tout d'une haleine :

« Votre lettre ma fait bien plaisir. J'en suis encore tout triste, de ce que vous avé du chagrin. Vous avé bien eu tort de croire que je n'avais plus d'amitié. Mais je suis content que

M. Dellis, affecté au 7^e hussards.
M. Chargé, affecté au 6^e hussards.
M. Alem, affecté au 11^e cuirassiers.
M. Herbinet, affecté au 17^e chasseurs.
M. Chauvain, affecté au 2^e hussards.

LE PAQUETAGE DE LA CAVALERIE

Le comité de cavalerie, présidé par le général L'Hotte, a adopté un allègement notable dans le paquetage que nos régiments doivent emporter en campagne, en route, aux manœuvres et pour les parades des revues.

La diminution de la charge imposée à nos chevaux de cavalerie était réclamée depuis longtemps.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Les assises de Maine-et-Loire, 4^e trimestre 1889, s'ouvriront à Angers, le 14 novembre.

Elles seront présidées par M. Giron, conseiller à la Cour d'appel, ayant pour assesseurs MM. Dumont et Lefèvre, conseillers à ladite Cour.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 septembre 1889.

Les transactions sont de plus en plus restreintes et les cours de nos rentes fléchissent sur la précédente clôture : 3 0/0, 85.50 ; 4 1/2 0/0, 104.52.

Le Crédit Foncier est tenu à 4,261.25. Dans sa dernière séance le Conseil d'administration a autorisé pour 3,707,606 fr. de nouveaux prêts, dont 2,694,800 fr. en prêts fonciers et 1 million 12,806 fr. en prêts communaux.

Toutes les autres sociétés se ressentent des tendances plus faibles de la journée : la Banque de Paris et des Pays-Bas revient à 786.25 ; la Société Générale à 462.50 ; la Banque d'Escompte à 510.50.

Le Crédit Lyonnais se maintient à 693.75, la Société de Dépôts et Comptes courants à 597.50.

La Rente Portugaise 3 0/0 est recherchée à 68. Le 4 1/2 0/0 sur lequel un coupon de 11.25 est détaché le 1^{er} octobre devrait être à 510 ou 514 pour se capitaliser au taux du 3 0/0 ; on en conclut que le coupon d'octobre sera rapidement regagné.

Le Panama finit à 44.

L'action de la Tour Eiffel reste ferme à 665.

Les obligations 5 0/0 des Chemins Argentins et celles des Chemins de la province de Santa-Fé méritent d'attirer l'attention des capitalistes en raison de leur revenu élevé et des garanties dont elles sont entourées.

L'obligation des Chemins Economiques cote 382.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Etat, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres pour être employés en reports, arbitrages ou opérations de Bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

Cinq fois séculaire !

Il y a la noblesse des choses... comme il y a la noblesse des races... Certains produits s'imposent par leur incontestable supériorité et la longue continuité de leurs services... Tel est le cas du célèbre

Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédicte de l'Abbaye de Soulac, découvert, il y a cinq siècles, par de savants moines et dont la mode a depuis longtemps consacré l'usage. Que de gens, soucieux de l'hygiène de leur bouche, lui doivent d'avoir sans cesse conservé l'éblouissant émail de leurs dents, la fraîcheur de leurs gencives et la pureté de leur haleine.

Aussi, *L'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédicte de l'Abbaye de Soulac* a-t-il conquis aujourd'hui la vogue la plus justifiée que lui ont valu les innombrables preuves de sa constante efficacité...

Agent Général : A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Merciers, etc.

FABRIQUE DE CHAPELLERIE

LIVERANI

Reconnu pour vendre le meilleur marché de SAUMUR

4, place de la Billange, 4

CASQUETTES

DE L'INSTITUTION SAINT-LOUIS

Vendues 1 fr. meilleur marché que partout ailleurs, à la MAISON LIVERANI, à cause de sa grande fabrication (qualité extra).

BAUME VICTOR !!

Contre les Douleurs (2 fr. le Flacon)

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPIQUERIE GÉNÉRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX.

Huile de colza épurée, 40 c. le 1/2 kilo. Chandelle perfectionnée, le paquet de 2 kil. 450 gr., 4 fr. 90.

Bougie, 1^{re} qualité, 70 cent. le paquet.

Bougie extra, 85 cent. le paquet.

Bougie, double pression, 95 cent., défiant toute concurrence.

Hors ville, remise des droits d'octroi.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

55 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

QUATRIÈME PARTIE

I

ON RETROUVE UNE VIEILLE CONNAISSANCE

(Suite)

Sabas se leva enfin, fit quelques pas dans la pièce où il se trouvait, pièce qui, au village, constituait à la fois la cuisine, la salle à manger, le salon et souvent aussi le fournil, et qu'on appelle « la maison », sortit de nouveau dans le jardin, puis rentra, en se grattant la tête d'un air embarrassé, et, finalement, paraissant prendre une résolution, se dirigea vers un vieux bahut, où, à force de recherches, il parvint à découvrir, une feuille de papier à lettre, oubliée, depuis bien des jours, entre les folios d'un antique registre, et passablement jaunie par le temps.

Cette découverte faite, il s'aperçut qu'il n'avait ni encre ni enveloppe.

Mais l'épicière n'était pas loin... En moins de

vous ne m'avez pas oublié, après si lontan sans nouvelle de vous. Moi, j'ai eu boco de pêne, mais je vais en avoir moïn en vous revoyant...

M. Saint-Hélière est mort le 15 février dernier.

J'ai eu bien de l'ennui... M. Silvére n'a pas été bon pour moi. Je ne suis plus à la Saulé ; j'ai loué une petite maison à Ingleville où il y a un cabiné pour moi et une chambre pour vous. Je n'ai pas pu resté avec lui... M. Saint-Hélière m'a fait une petite rente, 900 fr. Et puis, vous ne croiré pas que mon père est retrouvé : il est mort aussi, et il m'a lésé dix mille francs, mais je ne l'ai pas vu. C'est un notaire de Calais qui a tout aranjé ça. Mon père n'a pas pu me lesser davantage, il avait des enfant. Il a été fort riche, je vous raconterai tout ça... J'ai eu peur de mourir, à force de chagrin. J'ai fait mon testament ché M. D., notaire à Samer, et, je vous lesse tout... vous voyé que je ne vous ai pas oublié. Moi, je n'ai pas de parants. Je ne fais pas de tort... Je comte arrivé le 4, par le train qui passe à Samer à 10 heures 58 du matin. Vous pouvé éte à la gare du Nord, car je n'ai jamai été à Paris. Ça me fera bien plaisir. Je me porte bien, mais je suis bien vieilli. M. Silvére est en voiage depuis plusieurs jour, je ne le voyai plu. Ne vous faite

pas de mauvai sens, je sui toujours votre ami.

» Je vous embrasse avec respect.

» Sabas CALLOIS. »

L'ancien garde relut deux fois cette épître avec une satisfaction évidente, la plia, et la mit sous enveloppe, avec cette adresse en gros caractères :

Monsieu, monsieu PAUL AUBIERGE, au Grand-Hôtel, à PARIS (Seine).

Après quoi, il se dirigea vers le débit de tabac du village, acheta un timbre-poste, le colla sur un des coins de l'enveloppe avec le plus grand soin, et, cela fait, alla jeter dans la boîte aux lettres, située à la porte de la mairie, la missive qui lui avait coûté tant de travail.

Il s'empressa alors de rentrer au logis, en se frottant les mains de contentement, et, le même jour, il commença en toute hâte les apprêts de son « voyage », absolument comme s'il eut dû partir le lendemain...

(A suivre.)

